

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 3 février 2023

N°6/Foncier

Bilan des acquisitions et des cessions pour l'année 2022

Le vendredi 3 février 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 26 janvier 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : M. Daniel AUGUSTE

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDEHADJELA, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, Mme Carmen BOGHOSSIAN, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés : M. Pierre LALISSE par M. Jean-Louis MARSAC, M. Cédric PLANCHETTE par Mme Géraldine MEDDA, Mme Virginie SALIBA par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Bankaly KABA par M. Sori DEMBELE

Absent excusé : M. Jean-Pierre IBORRA

Absents : M. Mohamed ANAJJAR, M. Hervé ZILBER

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Opérations d'acquisitions effectuées par la Commune

Désignation du bien	Dépenses	Recettes	Observations
4 Rue du docteur Rampont Parcelle AV 800	89 844 €		Décision de préemption n° 123/2021 Acte signé le 11/03/2022 (extension ruelle de la ceinture)
2 Ruelle des 2 bâtons Parcelle AV 251	176 000 €		Décision de préemption n° 218/2022 Acte signé le 09/09/2022 (En lien avec la réalisation du groupe scolaire Maurice Bonnard)

Maison de Santé Pluridisciplinaire 3 av. Pierre Sépard	828 000 €		Délibération du 30/09/2022 Acquisition des locaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire situés au 3 avenue Pierre Semard (parcelles cadastrées AE n°125,126, 127) – Comptabilisée en reste à réaliser 2022
TOTAL	1 093 844 €		

Opérations de cessions effectuées par la Commune

Désignation du bien	Dépenses	Recettes	Observations
Néant			

Opérations d'acquisitions effectuées par l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France dans le cadre de l'avenant à la convention signé avec la Commune le 30 décembre 2019

Désignation du bien	Secteur	Coût de l'acquisition
Néant		

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU l'article L.2241-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le bilan des acquisitions et cessions opérées pour l'année 2022,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Travaux – Habitat – Développement Durable du 19 janvier 2023,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 23 janvier 2023,

APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions opérées pour l'année 2022.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 28 – Contre : 4 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

Le Secrétaire de séance,
M. Daniel AUGUSTE



Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC



Publication le : 10 FEV. 2023

Transmission en Sous-préfecture le : 10 FEV. 2023